



Domaine de Baye
CONDITIONS GENERALES DE VENTE DES HEBERGEMENTS
ACTIVITAL BAYE

– GENERALITES –

ACTIVITAL est une association loi 1901 dont le siège social est situé à Presqu'île des Branlasses, Les Settons, 58230 Montsauche-les-Settons, France, et immatriculée au registre des sociétés sous le numéro FR13778465708.

L'utilisation des sites et l'achat de prestations proposées par ACTIVITAL implique l'entière adhésion du client aux présentes conditions de vente et leur acceptation dans l'intégralité de leurs dispositions.

ACTIVITAL est constitué de deux bases d'activités : ACTIVITAL LES SETTONS, située à Presqu'île des Branlasses, Les Settons, 58230 Montsauche les Settons et ACTIVITAL BAYE, située à Baye, 3, la tuilerie 58110 BAZOLLES. Les deux bases proposent à leurs clients des prestations d'hébergements, de restauration, d'activités encadrées ainsi que de location de matériels nautiques et terrestres.

ACTIVITAL est un centre agréé par le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté pour l'accueil de « Classes Environnement ».

ACTIVITAL est titulaire des agréments Jeunesse et des Sports et Education Nationale.

ART 1 - RESERVATION ET PAIEMENT

ART 1.1 - Réservation en ligne

Une réservation effectuée via le site internet devient effective dès lors que le règlement en ligne de l'intégralité du montant aura été réalisé et accepté, après avoir reçu les informations et l'invitation à payer, options et taxe de séjour incluses.

Ce règlement vaut donc contrat et acceptation sans réserve des CGV.

Pour tout autre mode de règlement, merci de contacter directement Activital par téléphone au 03.86.38.97.39 ou e-mail : baye@activital.net.

ART 1.2 - Réservation en direct

En cas de réservation effectuée directement auprès de l'accueil d'Activital, les tarifs faisant foi sont ceux apparaissant sur le devis pour acceptation.

Les prix indiqués sont exprimés en Euros, sont TTC et valables 1 mois à compter de la date d'envoi du devis, à l'exception des périodes de forte demande pendant lesquelles les devis sont valables 10 jours ou moins, la date limite de validité étant signifiée sur le devis.

En l'absence de règlement, les prestations restent disponibles à la vente.

La réservation d'une prestation sera effective à la réception par ACTIVITAL du montant des arrhes ou du montant total du séjour selon les modalités de règlement définies ci-après.

Modalités de règlement

Siège Social : ACTIVITAL - Les Settons - 58230
Montsauche-les-Settons

03 86 84 56 44 - siegesocial@activital.net

Association loi 1901 – Siret : 778 465 708 000 15 – APE : 9312Z – www.activital.net

Domaine de Baye : ACTIVITAL - 3 La Tuilerie - Baye
58110 BAZOLLES

03.86.38.97.39 – baye@activital.net



Lorsque la réservation ou les prestations interviennent moins de 60 jours avant le début du séjour ou que le montant total du devis est inférieur ou égal à 800 Euros, le prix total du séjour ou des prestations doit être réglé à l'acceptation du devis.

Lorsque la réservation ou les prestations interviennent plus de 60 jours avant le début du séjour ou si le montant total du devis est supérieur à 800 Euros, un acompte à hauteur de 30% du montant total du devis doit être réglé à la réservation et le solde au plus tard 30 jours avant le début du séjour.

Modes de Paiement

Le paiement des arrhes, des séjours ou des prestations peut s'effectuer à distance, par virement, chèque, espèces ou chèques vacances.

La date du paiement est celle à laquelle il a été acceptés et enregistrés par Activital.

RIB ACTIVITAL :

Banque : Crédit Agricole Centre Loire

RIB : 14806580006649044000021

IBAN : FR7614806580006649044000021

BIC : AGRIFRPP848

ART 2 - ABSENCE DU DROIT DE RETRACTATION

S'agissant de prestations de services, d'hébergement, de restauration ou de loisirs qui doivent être fournis à une date ou selon une périodicité déterminée, le droit de rétractation dans un délai de 7 jours ne s'applique pas (article L.121-20-4 du Code de la Consommation).

ART 3 - LOCATAIRES

Le nombre de pensionnaires ne peut être supérieur à la capacité d'accueil indiquée dans l'état descriptif de la location.

La réservation vaut pour le nombre de personnes prévues lors de la réservation.

La location conclue entre les parties ne peut en aucun cas bénéficier même partiellement à des tiers sauf accord écrit d'Activital.

Toute infraction au contrat entraînera sa résiliation immédiate, aux torts exclusifs du locataire.

ART 4 – PRIX & PRESTATIONS INCLUENT DANS LA LOCATION

Les tarifs des prestations proposées sur www.activital.net sont mis à jour régulièrement, sous réserve d'erreur ou d'omission. Ceux publiés sur les sites des revendeurs sont indiqués à titre indicatif et peuvent différer des tarifs en vigueur.

Un minimum de nuitées peut conditionner la réservation de certains hébergements en fonction de son type et de la période de réservation.

En cas de non-respect des consignes de libération des espaces loués, une somme forfaitaire vous sera facturée en supplément

Le prix de la location inclut :

- Les charges eau et électricité.
- Un jeu de clés



- La mise à disposition du logement propre avec l'ensemble de son équipement (cf. inventaire du logement)
- Le papier toilette, les sacs poubelles, un torchon de cuisine, le liquide vaisselle (tente meublée)

Le prix de la location n'inclut pas :

- La taxe de séjour
- Les activités proposées au sein de la base
- La restauration
- Les frais de dossier applicables aux séjours de groupes constitués de plus de 15 personnes.

ART 5 – TAXE DE SEJOUR

La taxe de séjour est applicable pour toute personne majeure séjournant sur nos bases. Son montant est fixé chaque année par la Communauté de Communes Amognes Cœur du Nivernais pour notre base ACTIVITAL BAYE. La taxe de séjour est collectée par ACTIVITAL et reversée chaque mois à la Communauté de Communes concernée. Elle est facturée en sus du prix de la location.

ART 6 – RÈGLES

Ménage : Le ménage de sortie et les draps de lit (drap housse, taie d'oreiller, housse de couette ou couverture) est inclus.

Le ménage pendant le séjour est possible moyennant un forfait de 30€.

Animaux : Les animaux ne sont pas les bienvenus dans la structure.

Ils sont tolérés en camping et tente meublée avec pas plus de deux animaux par hébergement et/ou emplacement. Nous nous réservons la faculté de refuser l'accès à certains animaux en fonction des contraintes internes, et aux animaux considérés comme dangereux.

Un forfait de 15€ par animal sera facturé pour le séjour

La présentation d'un certificat antirabique et d'une attestation d'aptitude pour la détention dans le cas de chiens catégorisés est obligatoire.

Les animaux restent à tout moment sous la responsabilité de leur propriétaire. Ils ne doivent pas nuire à la tranquillité et à la sécurité des résidents, et à l'intégrité des installations. Les propriétaires doivent respecter les règles élémentaires, notamment :

- Les tenir en laisse
- Ne pas les laisser seuls.
- Ramasser les déjections obligatoirement.

ART 7 – DÉPÔT DE GARANTIE

Un dépôt, effectué par chèque, carte bancaire, carte bancaire par téléphone ou sur le site internet par le biais d'une pré-autorisation de prélèvement via la plateforme sécurisée Ingenico, en amont du séjour, au plus tard le jour de l'arrivée sont demandés aux clients afin de garantir la restitution des lieux et matériels en bon état à l'issue du séjour ou des prestations.

Le montant n'est ni bloqué ni prélevé du compte bancaire, mais le locataire garantit ainsi le règlement des frais au cas où un dégât surviendrait dans la résidence ou au matériel



loué. Cette pré-autorisation sera levée après la fin de séjour, déduction faite du coût de remise en état des lieux si des dégradations étaient constatées.

ART 8 – EFFECTIFS DES GROUPES ET RESTAURATION

Effectifs des groupes :

Est considéré comme groupe un ensemble de plus de 15 personnes.

Les effectifs définitifs des groupes constitués sont à communiquer au plus tard 30 jours avant le séjour.

Toute modification d'effectif à la baisse postérieure à cette date ne sera pas prise en compte pour la facturation. Celle-ci reprendra les éléments quantitatifs du devis accepté par le client.

Restauration :

ACTIVITAL propose un service de restauration collective pour les groupes et particuliers hébergés sur nos bases, sous réserve de réservation en amont du séjour.

Une fois la réservation confirmée, nous vous ferons parvenir une « fiche restauration » qui indiquera les effectifs précis pour chacun des repas pris au cours de votre séjour, ainsi que les régimes alimentaires spécifiques et allergies éventuelles.

La fiche restauration est à retourner impérativement au plus tard 30 jours avant le début du séjour pour que les éléments puissent être pris en compte.

Aucune modification d'effectifs à la baisse postérieure à cette date ne sera prise en compte pour la facturation.

ART .9 – MODIFICATION / ANNULATION DE SÉJOUR

ART 9.1 - Modification ou annulation du fait du vendeur :

En cas de force majeure, ACTIVITAL pourra modifier certains éléments du séjour ou des prestations et en faire part au client qui pourra accepter ou refuser de conserver le séjour ou les prestations modifiés.

En cas de non-acceptation par le client du séjour ou des prestations modifiées, ACTIVITAL remboursera l'intégralité des sommes versées, sans possibilité de demande de dommages et intérêts.

ART 9.2 - Modification ou annulation du fait du client :

En cas d'annulation, vous devez nous informer par mail à l'adresse baye@activital.net : la date de réception de ce mail déterminant la date d'annulation. Les conditions d'annulation sont les suivantes :

Annulation avant l'arrivée sur les lieux : en fonction de la date d'annulation, des indemnités pourront être retenues selon les conditions suivantes.

- Jusqu'à 41 jours inclus avant la date de début de séjour, restitution intégrale du montant des sommes versées,
- De 41 jours à 30 jours inclus avant le début du séjour, remboursement de 70% du montant des sommes versées,
- De 29 jours à 15 jours inclus avant le début de séjour remboursement de 50% du montant,
- En deçà du 15ème jour avant la date de début de séjour la totalité du montant du séjour est due.



Le client pourra demander le **report** du séjour sous conditions du règlement complet et d'en avoir fait part à Activital au moins 60 jours avant le séjour, par e-mail ou courrier recommandé. Ce report devra avoir lieu dans un délai de 18 mois maximum suivant la date de début du séjour initialement prévue, avec ajustement éventuel du montant si le report est effectué sur une période proposant des tarifs d'hébergements plus élevés.

Annulation de fait : Si le locataire ne se manifeste pas dans les 24 heures qui suivent la date d'arrivée indiquée sur le contrat, le présent contrat devient nul et Activital peut disposer de son hébergement. Le montant versé reste également acquis à Activital.

Séjour écourté : si le séjour est écourté, pour quelque motif que ce soit, il ne sera procédé à aucun remboursement.

Cas de force majeure : ACTIVITAL répond au bon déroulement de la prestation, sans toutefois être tenue pour responsable des cas fortuits, des cas de force majeure ou du fait de tiers. Néanmoins, même dans ces dernières hypothèses, ACTIVITAL s'efforcera de rechercher les solutions appropriées pour surmonter les difficultés apparues.

ART 10 – ASSURANCE

Le locataire doit avoir contracté une assurance responsabilité civile en villégiature. Il est responsable de tous les dommages survenant de son fait.

ART 12 – RÈGLEMENT INTÉRIEUR / UTILISATION DES LIEUX

Le locataire utilise la location d'une manière paisible et en fait bon usage, conformément à la destination des lieux. La location ne peut en aucun cas bénéficier à des tiers.

Le locataire doit respecter les autres résidents et le voisinage en adoptant une attitude courtoise et en évitant les bruits intempestifs, tardifs ou très matinaux. Les espaces communs sont à la disposition exclusive des résidents. Les visiteurs éventuels n'ont pas accès à ces espaces sauf autorisation explicite d'Activital. Concernant les déchets, le tri est mis en place, il doit être strictement respecté.

ART 13 – MINEURS

Les mineurs peuvent être acceptés à partir de 16 ans sur demande écrite et décharge de responsabilité signée par les 2 parents ou administrateurs légaux.

ART 15 - DONNÉES PERSONNELLES

Les informations relatives à la gestion des données personnelles sont consultables sur le site Activital via le lien suivant : <https://activital.net/mentions-legales/>